3.Unités paysagères

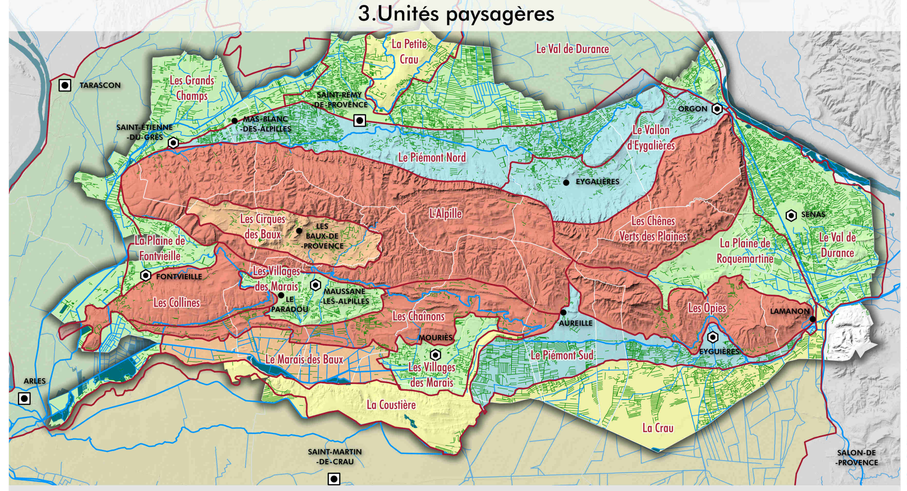

Limite communale
Réseau hydrographique surfacique
Principaux canaux
Autres canaux et réseau hydrographique secondaire
Réseau de haies

L'Alpille — Nom et contour des unités paysagères

Typologie des pôles urbains
- Ville structurante
- Bourg équilibre
- Village

Grandes entités paysagères
- Les Plaines
- Les Piémonts (secs et irrigués)
- Les Crau
- Les Dépressions Emblématiques
- Massifs Collines et Chaînons

0 5 10 km

Source : BDTOPO©IGN PFAR 2008

2. Protections réglementaires et zones à enjeux

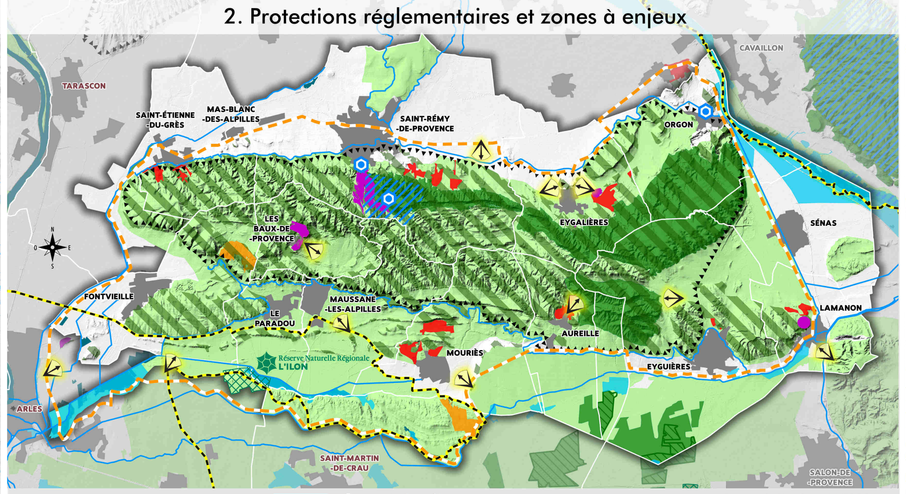

Protections foncières, réglementaires ou contractuelles
- Réserve naturelle nationale des Coussouls de Crau
- Réserve naturelle régionale de l'Ilon
- Arrêté préfectoral de protection de biotope
- Natura 2000

- Espaces naturels sensibles du département
- Sites classés
- Sites inscrits

Inventaire
- Inventaire des zones humides
- ZNIEFF de type 1

Directive de protection et de mise en valeur des paysages des Alpilles (DPA)
- Périmètre de la DPA
- Paysages naturels remarquables
- Zones visuellement sensibles
- Cônes de vue

Réserve de Biosphère (UNESCO)
- Périmètres des zones de transitions

0 5 10 km

Source : BDTOPO©IGN PFAR 2008, DREAL

1. Continuités écologiques du territoire

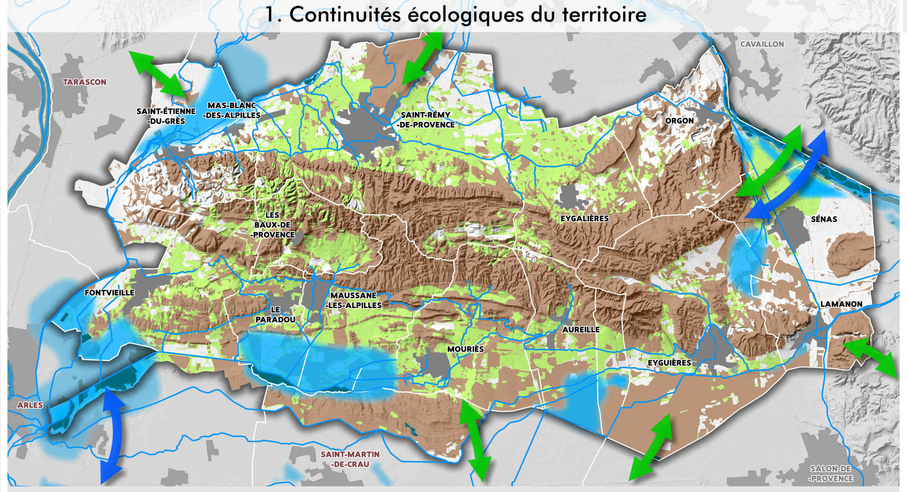

Limite communale
Tissu urbain
Réseau hydrographique

Trame verte
- Réservoirs de biodiversité
- Corridors écologiques
- Continuités écologiques avec les territoires voisins (terrestres)

Trame bleue
- Secteurs à forts enjeux de continuités (réservoirs et corridors) aquatiques (zones humides, ripisylves, canaux et cours d'eau)
- Continuités écologiques avec les territoires voisins (aquatiques)

0 5 10 km

Source : BDTOPO©IGN PFAR 2008, IMBE, ARPE-ARB, PARAE, Police de l'eau 2020

Les Parcs de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

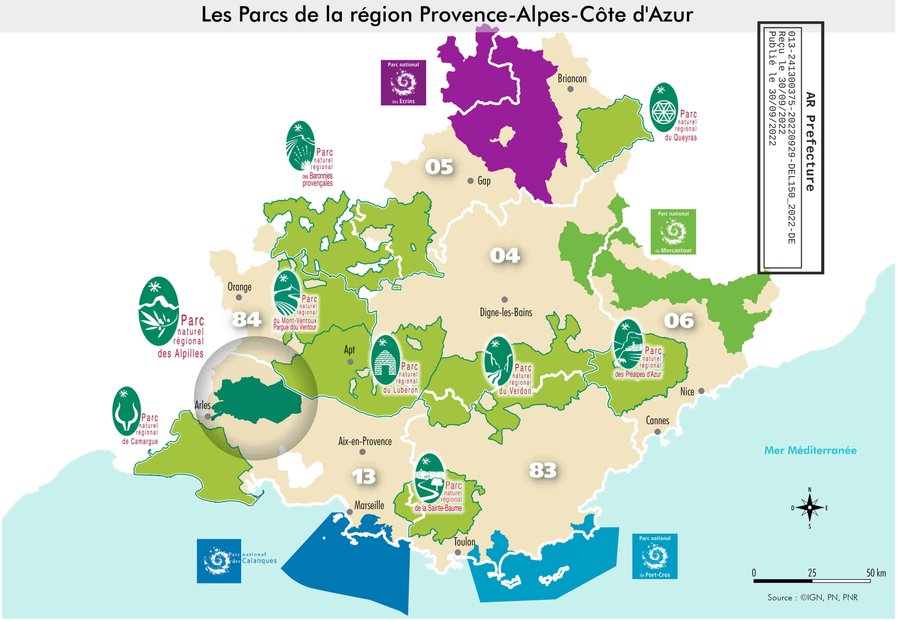

AR Préfecture
013-211300375-20220929-DEL136-20222-DE
Reçu le 30/09/2022
Publié le 30/09/2022

0 25 50 km

Source : ©IGN, PN, PNR

4. Risques naturels

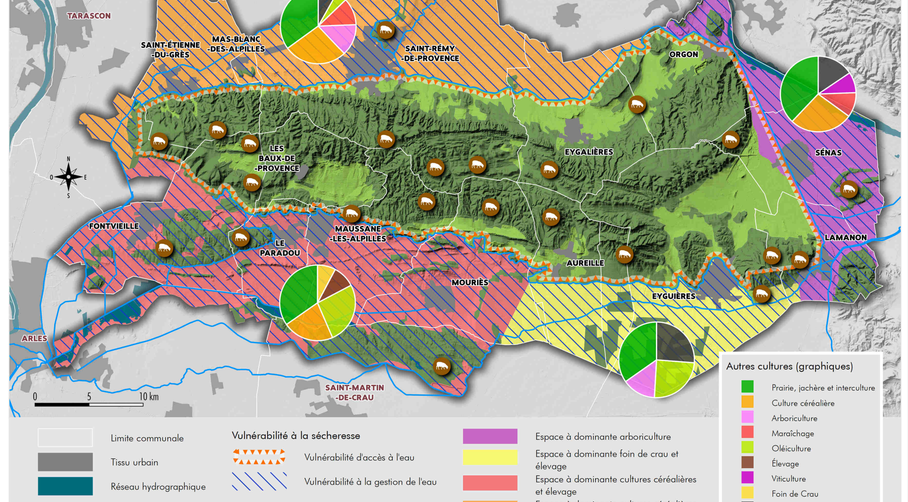

Limite communale
Tissu urbain
Périmètre des Plans de développement des massifs forestiers (PDM) et limite de Défense de la forêt contre les incendies (DFCI)
Réseau hydrographique
Principaux canaux
Gaudres

Risque incendie*
- Faible
- Moyen
- Fort
- Très fort

* issus de l'analyse du PDM

Risque inondation
- Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI)
- Territoires à risques importants d'inondation (TRI)
- Atlas des zones inondables (AZI)

0 5 10 km

Source : BDTOPO©IGN PFAR 2008, SCE DREAL

5. Fréquentation du territoire et patrimoine culturel

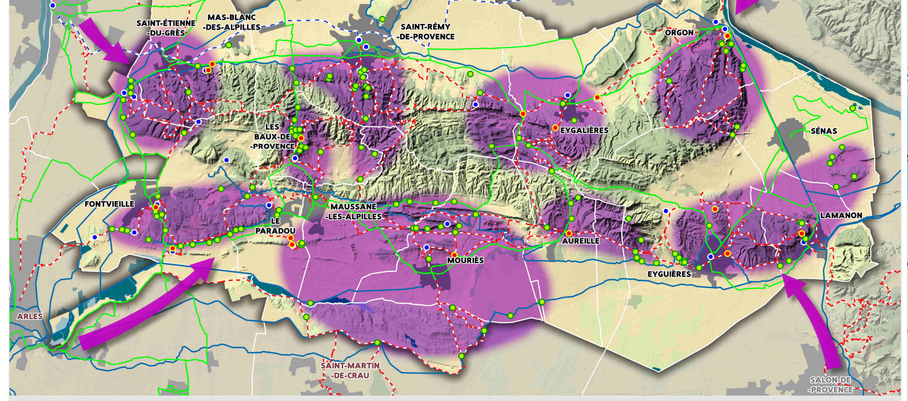

Limite communale
Réseau hydrographique
Principaux canaux
Principaux flux d'entrée dans le PNR
Pôles de fréquentation

Sites naturels et touristiques fréquentés
- Sites de pratique d'activité de pleine nature
- Sites de pratique d'activité de pleine nature et patrimoniaux
- Sites patrimoniaux principaux

Itinérances douces
- Eurovélo 8 la Méditerranée à vélo'
- Itinéraires cyclo-touristique
- Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (dont chemin de grande randonnée > GR6 et GR69)

0 5 10 km

Source : BDTOPO©IGN PFAR 2008, Corine Land Cover 2012

Parc naturel régional du Luberon

Parc naturel régional de Camargue

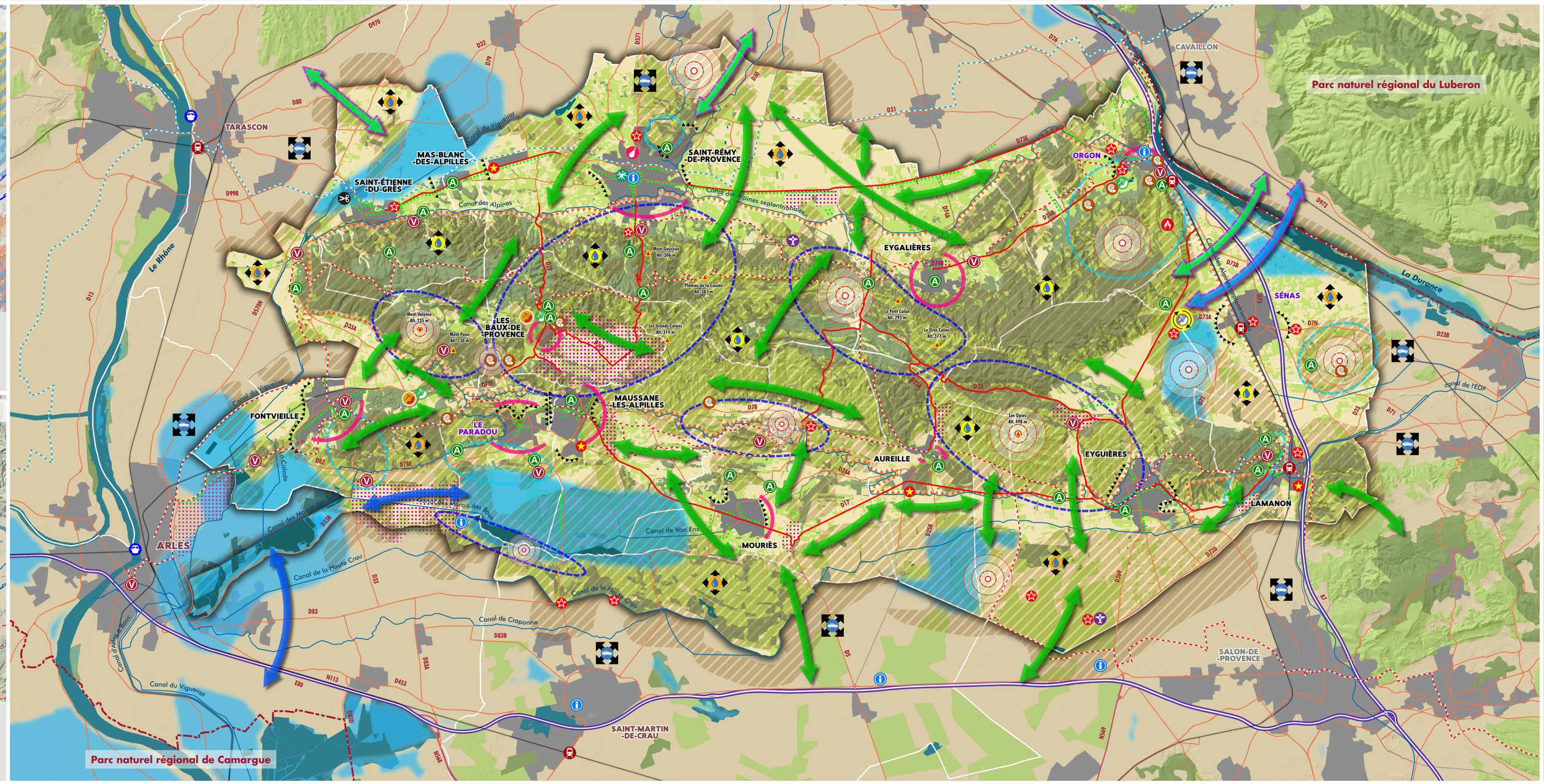

Echelle : 1 / 60 000

0 1 2 km

N
O E
S

Source :
BDTOPO©IGN PFAR 2008
Corine Land Cover 2012
MOS 2017, PETR du Pays d'Arles

6. Grandes tendances agricoles

Limite communale
Tissu urbain
Réseau hydrographique
Principaux canaux
Espace naturel

Vulnérabilité à la sécheresse
- Vulnérabilité d'accès à l'eau
- Vulnérabilité à la gestion de l'eau

Grandes tendances agricoles
- Espace pastoral ovin, caprin et bovin
- Espace à dominante arboriculture
- Espace à dominante foin de crau et élevage
- Espace à dominante cultures céréalières et élevage
- Espace à dominante cultures céréalières et arboriculture
- Espace à dominante oléiculture et viticulture en culture sèche

Autres cultures (graphiques)
- Prairie, jachère et interculture
- Culture céréalière
- Arboriculture
- Maraîchage
- Oléiculture
- Élevage
- Viticulture
- Foin de Crau
- Autres cultures diversifiées

Source : BDTOPO©IGN PFAR 2008

Fond de plan

- Périmètre du Parc naturel régional des Alpilles
- Maison du parc
- Limite communale
- Limite des Parcs naturels régionaux voisins
- Espace artificialisé
- Réseau hydrographique
- ARLES — Villes portes : St-Martin-de-Crau, Tarascon, Arles
- CAVAILLON — Principales villes environnantes : Salon-de-Provence, Cavaillon
- Principaux canaux
- Principaux sommets (altitude en mètre)
- Voie ferrée
- Aérodrome
- Gare
- Halte-fluviale

Réseau routier
- Autoroute et voie rapide
- Route nationale
- Route départementale
- Routes de caractère à préserver > mesure 1.2.1

Ambition 1 : Préserver et transmettre les richesses naturelles et paysagères des Alpilles

Biodiversité

- Préserver les milieux ouverts et semi-ouverts > mesures 1.1.2, 1.1.3, 2.4.3
- Préserver les milieux rocheux > mesures 1.1.2, 1.1.3

Préserver les continuités écologiques terrestres et aquatiques > mesures 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5
Réservoirs de biodiversité à préserver :
- liés aux milieux ouverts, forestiers et agricoles
- liés au milieux aquatiques et humides

Corridors écologiques :
- liés aux milieux ouverts, forestiers et agricoles à maintenir
- liés aux milieux ouverts, forestiers et agricoles à restaurer
- liés au milieux aquatiques et humides à maintenir
- liés au milieux aquatiques et humides à restaurer

Sites potentiels d'extension de la 'Stratégie nationale des aires protégées' à étudier

Paysages

- 1ers plans des cônes de vue à préserver > mesures 1.2.1, 1.2.2 (transposition de la Directive de protection et de mise en valeur des paysages des Alpilles > DPA)
- Alignements d'arbres remarquables à préserver (DPA) > mesure 1.2.1
- Ecrins paysagers à préserver > mesure 1.2.1

Ressources

- Promouvoir une stratégie forestière durable, multifonctionnelle et partagée > mesure 1.3.1
- Maintenir la fonctionnalité des canaux > mesures 1.1.4, 1.1.5, 1.2.1, 1.3.2, 2.4.1

Vulnérabilité d'accès et de gestion de l'eau dans un contexte de changement climatique à étudier > mesure 1.3.2
- Limite entre la zone de vulnérabilité à la gestion de l'eau et la zone de vulnérabilité à l'accès à l'eau
- Vulnérabilité d'accès à l'eau
- Vulnérabilité à la gestion de l'eau

Site géologique > mesures 1.1.1, 1.3.3
- Sites géologiques à étudier / valoriser

Carrière > mesure 1.3.3
- Carrières en activité à accompagner

Ambition 2 : Cultiver ses diversités pour maintenir son dynamisme

Foncier et agriculture > mesures 2.1.2, 2.3.1, 2.3.2

- Stopper la consommation des terres agricoles
- ORGON — Communes pilotes engagées dans une démarche de valorisation et de protection du foncier agricole (Le Paradou, Sénas, Orgon)

Urbanisme, aménagement

- Limites d'urbanisation à maintenir > mesures 2.1.1, 2.1.3

Espaces à requalifier
- Entrées de ville, anciennes décharges, zones de stockage > mesures 1.2.2, 2.1.3
- Zones d'activités > mesures 2.1.3, 3.1.1

Fréquentation et tourisme

- Principaux sites d'accueil du public en espace naturel à encadrer > mesures 2.3.1, 2.3.2

Zones à enjeux élevés de gestion de la fréquentation > mesures 1.1.3, 2.3.1, 2.3.2
- Forts
- Très forts

Tourisme durable > mesure 2.3.3
- Connexion avec les haltes fluviales (Tarascon et Arles) à développer

Développer une itinérance à partir : > mesure 2.3.3
- des itinéraires structurants (EV 17 et EV 8)
- des chemins de grande randonnée (GR6 et GR69)

Ambition 3 : Accompagner les évolutions pour bien vivre dans les Alpilles

Activités économiques traditionnelles et savoir-faire local à valoriser, accompagner > mesure 3.1.1
- Pierre de taille
- Tissus
- Fruits confits

Economie circulaire > mesure 3.1.2
- Site de valorisation de matériaux du BTP à développer
- Améliorer la gestion des déchets agricoles

Sobriété et efficacité énergétique > mesures 3.3.1, 3.3.2
- Développer l'énergie solaire en zone artificialisée (sauf Les-Baux-de-Provence)
- Forêts à préserver en puits de carbone
- Diminution de la pollution lumineuse en zone artificialisée

Mobilité douce et mutation > mesures 2.1.3, 3.2.1, 3.3.3
- Développer l'intermodalité et les mobilités alternatives
- Développer les pistes cyclables sur l'ensemble du territoire

Risque incendie > mesure 3.3.4
- Accompagner les secteurs incendiés

Ambition 4 : Fédérer le territoire et valoriser ses patrimoines

> mesures 4.1.1, 4.1.2

- Principaux sites patrimoniaux à valoriser (cf. schéma d'interprétation du territoire)
- Sites d'accueil et d'information du public à coordonner (dont la Maison du Parc)

Parc naturel régional des Alpilles

Plan de Parc 2023-2038

Réalisation : Parc naturel régional des Alpilles, avec le concours de l'ARPE / ARB - Conception graphique et SIG : laurent-bonnaud.fr